



PLAN DE
**MOBILITÉ
SCOLAIRE**



Pour un chemin de l'école adapté aux enfants

Le Plan de mobilité scolaire ATE en 5 étapes

Avec le soutien du



Pour une mobilité
d'avenir

ate

Les enfants, des piétons vulnérables

La ville est conçue par et pour les adultes

L'enfant est le grand absent de l'aménagement urbain.

Comment un écolier mesurant moins de 1,20 mètre, avec un champ visuel réduit et un comportement spontané, peut-il se déplacer en sécurité dans un environnement où la signalisation est à hauteur d'adulte, où sa visibilité est masquée par de multiples obstacles et où la voiture a pris le pas sur les autres formes de mobilité ?

Adaptons-la aux enfants

Puisque les enfants ne sont pas adaptables à la circulation, il est indispensable de tenir compte de leurs besoins et de leurs spécificités pour qu'ils puissent se déplacer de manière sûre et autonome.

C'est ce que propose le Plan de mobilité scolaire qui met la vision de l'enfant au cœur de la démarche et de l'analyse des déplacements et des aménagements.

Une démarche participative qui :

- Donne une image claire et chiffrée des déplacements scolaires
- Analyse la situation particulière de chaque école
- Fournit des outils et des recommandations à la commune
- Sensibilise enfants et parents à la mobilité douce et à la sécurité des déplacements
- Favorise un dialogue serein autour d'un thème souvent émotionnel
- Se déroule sur une période allant de 12 à 18 mois



« Les collectivités sont responsables de l'accessibilité de l'école, de sa sécurité et de sa proximité. Si, d'un point de vue objectif, le chemin de l'école n'est pas acceptable, il est de la responsabilité des pouvoirs publics compétents de prendre les mesures qui s'imposent pour le sécuriser. »

Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre LCPR.

Le Plan de mobilité scolaire, comment ça fonctionne ?

Le Plan se déroule en 5 grandes étapes :

1.

Enquête de mobilité

L'ATE recueille les informations clés grâce à un **questionnaire** distribué aux parents, aux enfants et aux enseignants de l'établissement. Elle consulte l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la mobilité scolaire et le comité de pilotage qui rassemble, tout au long de la démarche, les services concernés.

2.

Bilan de mobilité

Le bilan comporte une **analyse** des informations récoltées et un **état des lieux**. Des données chiffrées sur l'accompagnement, le mode de déplacement, les itinéraires empruntés, les dangers perçus et les points dangereux complètent l'analyse. Des cartes et des graphiques illustrent le bilan.

3.

Recommandations

L'ATE procède à une série de **recommandations** visant à résoudre, à court, moyen ou long terme, les problèmes identifiés dans le bilan de mobilité, en concertation avec les services responsables. A chaque problème sa solution : des mesures d'aménagement, de signalisation, d'accompagnement ou de sensibilisation.

4.

Information & sensibilisation

L'accent est mis sur des **activités pédagogiques** en classe et la **sensibilisation** de tous : parents, enfants, enseignants et partenaires de l'école.

5.

Suivi & évaluation

L'ATE suit la mise en place des recommandations, effectue un **bilan final** et propose une **évaluation** et des améliorations.

1. Enquête de mobilité

Des questionnaires pour tous

L'enquête effectuée auprès des parents, enfants, enseignants et partenaires de l'école permet de répondre aux questions suivantes :

- Comment les enfants vont-ils à l'école ?
- Pourquoi sont-ils accompagnés ?
- Quels itinéraires empruntent-ils ?
- Comment les enfants souhaiteraient-ils se rendre à l'école s'ils en avaient le choix ?
- Qu'est-ce-qu'ils aiment ou au contraire craignent sur le chemin de l'école ?
- Quels sont les endroits considérés comme dangereux, par les parents, les enfants et les partenaires de l'école ?

Une large participation

La mobilité scolaire et la sécurité des enfants sont l'affaire de tous, comme l'atteste le fort taux de réponses aux questionnaires. Les questionnaires sont complétés par des séances de consultation avec les autres partenaires de l'école et du quartier (conseil d'établissement, associations de parents, maisons de quartiers, crèches, etc).

Si tu as le choix, comment préfères-tu aller à l'école ?

une seule réponse par question
(coche ta réponse dans un carré)

-  À PIED
-  À VÉLO
-  EN PATIN
-  EN TROTTELETTE
-  EN VOITURE
-  EN MOTO/SCOOTER
-  EN BUS/TRAM
-  À PÉDIBUS

Si vous accompagnez votre enfant, précisez pour quelles raisons ?

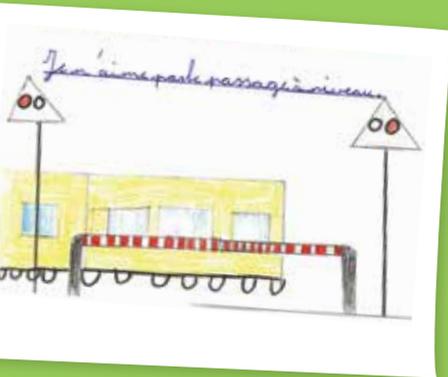
- L'école est sur la route du travail
- L'aménagement routier n'est pas adapté aux enfants piétons
- Risque de mauvaises rencontres
- Par habitude
- En cas de mauvais temps

2. Le bilan de mobilité

État des lieux

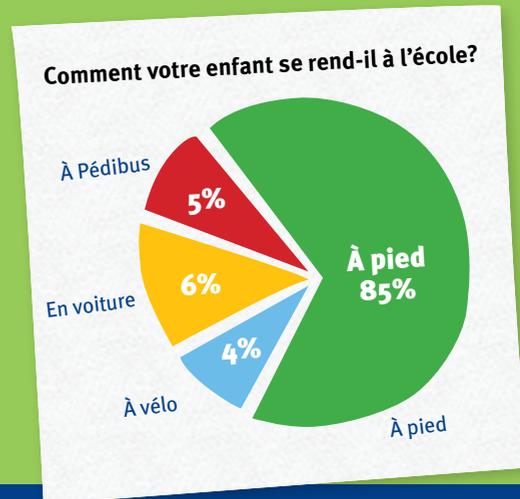
En analysant les réponses des parents, de nombreuses données chiffrées sont obtenues sur l'accompagnement des enfants (mode de transport, durée des déplacements, raisons de l'accompagnement) et les itinéraires empruntés.

Grâce à toutes les informations récoltées, il est possible de dresser un état des lieux précis et objectif de la mobilité et de la sécurité autour de l'école.



Perception des enfants

La perception et le ressenti des enfants sont également de bons indicateurs de la situation. Les enfants s'expriment sur ce qu'ils préfèrent et apportent des éléments de réponses pour améliorer le chemin de l'école. Leurs commentaires sont aussi utiles lorsqu'il s'agit d'organiser des actions de sensibilisation, de communication, ou pour la réalisation d'activités pédagogiques.



Des cartes riches en informations

Des cartes de flux et des points considérés comme dangereux synthétisent les informations récoltées. Ces cartes serviront de base d'analyse pour la formulation de propositions et de recommandations visant à améliorer la sécurité du chemin de l'école.

3. Recommandations

Sur la base du bilan de mobilité et des rencontres avec les différents partenaires, l'ATE formule une série de propositions visant à résoudre, à court, moyen ou long terme, les problèmes identifiés par l'enquête.

Les points considérés comme dangereux sont pondérés selon 4 critères :

- Le nombre de citations
- La fréquentation par les écoliers
- L'ampleur du déficit relevé sur place
- L'accidentologie des lieux

Des visites sur le terrain sont effectuées en collaboration avec des experts du bpa - Bureau de prévention des accidents.

La sécurité des itinéraires scolaires et la perception spécifique de l'enfant sont à la base des recommandations.



Les recommandations varient en fonction de la nature du problème.

Elles sont de plusieurs ordres :

- Mesures d'aménagement
- Mesures d'accompagnement
- Mesures de signalisation
- Campagnes de sensibilisation



Les recommandations sont remises à la ville ou à la commune et sont présentées au comité de pilotage.

« Les Plans de mobilité scolaire réalisés par l'ATE apportent à l'ingénieur chargé d'améliorer les infrastructures une définition précise des itinéraires et de leur fréquentation. Plus encore, ils donnent la vision des utilisateurs de ces itinéraires, complément indispensable au point de vue technique »

Claude Morzier,
Expert certifié dans le domaine de la sécurité routière

4. Information & sensibilisation

Une étape indispensable

Tout au long du processus, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de tous.

Un journal destiné aux parents, des prêts de vélos électriques aux enseignants, des activités pédagogiques en classe et la Journée internationale à pied à l'école sont autant d'occasions pour sensibiliser tous les acteurs à la mobilité douce et à la sécurité autour du chemin de l'école !



Des actions sur mesure

Les différentes actions de sensibilisation et de communication sont définies en début de projet, en fonction de la demande, du contexte spécifique de l'école et de l'intérêt des partenaires locaux.



Diane Mazzotti Clopt,
enseignante primaire,
Ecole Devin-du-Village, Genève

« Les Plans de mobilité scolaire proposent une démarche pédagogique impliquant aussi bien les parents d'élèves que les élèves eux-mêmes. Les élèves ont été incités à réfléchir sur les différents moyens de transports et leurs conséquences sur l'environnement, en lien avec les objectifs du Plan d'études romand. »

5. Suivi & évaluation

Accompagnement

L'ATE accompagne le mandant lors de la mise en œuvre des recommandations.

Elle reste à disposition pour effectuer une évaluation des mesures mises en places et proposer, si besoin, des actions complémentaires.

Une réflexion plus large

Les enseignements du Plan de mobilité scolaire ont des implications bien plus vastes.

Il peut être le point de départ d'une prise en compte de la mobilité des enfants sur tout le territoire de la commune ou de la ville. Il peut aussi contribuer à un Plan directeur des cheminements piétons.



Le Plan de mobilité scolaire en bref :

- Une **démarche participative** qui implique largement la communauté scolaire
- Un **comité de pilotage** qui rassemble les services concernés
- Un **rapport** qui détaille et analyse les déplacements de tous les écoliers
- Des **cartes** qui représentent les flux des élèves, les modes de déplacement et les points dangereux
- Des **activités pédagogiques** et de **sensibilisation**
- Des **propositions concrètes** pour sécuriser le chemin de l'école et favoriser la mobilité douce

« Le chemin de l'école n'est pas toujours un long fleuve tranquille pour les enfants de nos établissements. L'ATE, en partenariat avec les parents, identifie les points noirs, sensibilise et fait des recommandations. Grâce à cette démarche, des améliorations visibles permettent de sécuriser le parcours de l'écolier. »

Catherine Lafargue,
Directrice, écoles Ferdinand-Hodler, Micheli-du-Crest, Saint-Antoine,
Ville de Genève



Intéressé par un Plan de mobilité scolaire ?

Vous êtes une ville ou une commune, une association de parents d'élèves, une école et vous souhaitez améliorer la sécurité des écoliers, mieux connaître et comprendre les déplacements générés par votre école ou travailler sur la mobilité scolaire ?

L'ATE réalise sur mandat des Plans de mobilité scolaire.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

022 734 70 44
bureau-conseil@ate.ch

Ou visitez notre site internet :

www.mobilitescolaire.ch

Un projet de l'ATE
Association transports et environnement
Bureau-Conseil ATE
18, rue de Montbrillant - 1201 Genève

Avec le soutien du



Pour une mobilité
d'avenir

